

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 4 mai 2009

L'an deux mille neuf le lundi quatre mai à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Pauline NOE.

Présents : Pauline NOE, Marie-Christine DELAGE-FINCK, Félicia AMISSE, Nathalie ROULET, Alexandra NOMPEX, Virginie DELOUME, François BOURGOIN, Patrick LAFARGE, Laurent PELLERIN, Pierre MAROLLEAU, Jean-Claude SAUSSEAU, Didier ANDRIEUX, Jacqueline CORNETTE, Eric VERGER Jean-Luc PLAINFOSSE

Nomination d'une secrétaire de séance : Madame Virginie DELOUME

Modification des statuts du Syndicat mixte de la Fourrière

Madame le Maire propose au Conseil municipal de délibérer sur les modifications statutaires du Syndicat « L'entrée de la Communauté de Communes de Jarnac au Syndicat mixte de la Fourrière ». Madame le Maire rappelle que le Conseil a transféré la compétence de la Fourrière à la Communauté de communes de Jarnac par délibération du 22 janvier 2009. Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité les modifications statutaires et donne tout pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Demande d'autorisation de signer la convention avec le SIAEP de Foussignac concernant les travaux d'extension du réseau d'eau rue du Puits à Villeneuve

Madame le Maire rappelle que les travaux sont pris en charge dans le cadre de la PVR. La part de la commune est de 32,90 % du montant total des travaux. La convention avec le SIAEP de Foussignac doit être signée par le Président du Syndicat et Le Maire de la Commune de Chassors. Selon les dispositions du Code général des collectivités territoriales le Conseil est invité à autoriser Le Maire à signer la convention. Après en avoir délibéré, le Conseil autorise Le Maire à signer cette convention.

Décision modificative prise en charge d'une partie du coût de la maîtrise d'oeuvre des travaux d'extension réseau eau dans le cadre de la PVR

Madame le Maire explique que le SIAEP vient de lui communiquer le coût de la maîtrise d'œuvre qui n'avait pas été pris en compte dans le montant des travaux d'extension de réseau d'eau, dans le cadre de la PVR, rue du Puits à Villeneuve.

Madame le Maire propose de passer les écritures suivantes :

020 dépenses imprévues	- 1 000 €
20415 opération 94	+ 1 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte la proposition et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Reconduction convention Ségilog pour 3 ans

Madame le Maire propose de renouveler le contrat d'acquisition de logiciels et de prestation de services avec la Société SEGILOG pour une durée de trois ans à partir du 15 mai 2009.

La commune s'engage à verser annuellement :

- 1 899 € H.T pour la cession du droit d'utilisation à enregistrer en investissement,
- 211 € H.T pour la maintenance et la formation à enregistrer en fonctionnement.

Après délibération, le Conseil accepte de renouveler le contrat et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vacation du Garde-champêtre

Vu l'article L.2213-15 du Code général des Collectivités territoriales ;

Madame Le Maire précise que les dispositions législatives en vigueur prévoient que dans les communes non dotées d'un régime de police d'Etat, les opérations de fermeture du cercueil lorsque le corps est transporté hors de la commune de décès ou de dépôt et dans tous les cas lorsqu'il y a crémation, ainsi que les opérations d'exhumation, de réinhumation et de translation de corps s'effectuent en présence du Garde champêtre délégué par le Maire.

Ces vacances funéraires sont comprises entre 20 et 25 €. Elles sont fixées par le Maire après avis du Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Emet un avis favorable à des vacances funéraires dans les conditions prévues par les textes en vigueur d'un montant de 25 €.

La délibération du Conseil municipal du 2 novembre 2005 est abrogée.

Modification du carrefour Route de la Jarrie VC6 et route de Sigogne RD15

Vu les 2 accidents dont un mortel au carrefour « route de la Jarrie – route de Sigogne », le Conseil municipal demande à l'unanimité au Conseil général de modifier ce carrefour en y installant des stops sur la VC6 au droit de la RD15.

Après en avoir délibéré, le Conseil autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Décision modificative réintégration du coût des travaux d'aménagement paysager de l'étude Galinet pour récupérer le FCTVA

Sur proposition de Monsieur le Trésorier, Madame le Maire demande au Conseil municipal la réintégration de l'étude de l'entreprise GALINET pour l'aménagement paysager des villages, qui a été réalisée en 2007.

Une provision des comptes est nécessaire pour passer les écritures suivantes :

➤ Recette OI, article 2031, opération 90 3 528,90 €

➤ Dépense OI, article 2315, opération 90 3 528,90 €.

Après délibération, le Conseil donne un avis favorable à l'unanimité, et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Décision modificative SILFA

Le Syndicat intercommunal de lutte contre les fléaux atmosphériques a envoyé par courrier le montant de la cotisation 2009 après le vote du budget de la Commune.

Madame le Maire explique que la provision budgétaire est insuffisante, elle est de 550 € au lieu de 598,86 €, il manque donc 48,86 €, elle propose de passer les écritures suivantes :

➤ article 6554 + 48,86 €.

➤ Chapitre 022 - 48,86 €

Après délibération, le Conseil donne un avis favorable à l'unanimité, et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil souhaite qu'on appelle le SILFA pour demander s'il est possible de se désinscrire.

Décision modificative subvention au Collège privé Jean XXIII de Jarnac

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'elle a reçu une demande de subvention voyages pour quatre enfants de notre commune scolarisés dans le collège Jean XXIII.

Madame le Maire propose d'approvisionner le compte de 40 €/enfant soit $40 * 4 = 160$ € et de passer les écritures suivantes :

➤ article 6574 + 160,00 €.

➤ Chapitre 022 - 160,00 €

Après délibération, le Conseil donne un avis favorable à l'unanimité, et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Sécurité routière

Afin de sécuriser l'ensemble des voies communales et départementales sur la commune de Chassors, le Conseil municipal décide de :

A Villeneuve

- Installer 2 stops route du Cluzeau,
- 1 stop rue du Bois Grignard au carrefour de la rue Traversière,
- Mettre en place 2 panneaux « rétrécissement de chaussée » rue du Cotreau.

A Luchac

- Modifier le carrefour « Route du Cluzeau – RD15 » en y installant un stop au lieu d'un « Cédez le passage »,
- Modifier le carrefour « Route de Cognac – Route de Réparsac » en y installant un stop au lieu d'un « Cédez le passage » tout en le marquant d'un îlot,
- Marquer d'un îlot le carrefour Route de Jarnac – Route de Sigogne – Route de Cognac avec installation d'un miroir,
- Mettre une ligne blanche dans la totalité du village de Luchac,
- Marquer des places de stationnement après le passage de la place de la Croix,
- Installer un miroir sur la RD15 à la sortie de la rue du Pierrail,
- Mettre en place des panneaux « attention radars fréquents » avant les panneaux d'agglomération,
- Positionner deux panneaux 70 route de Sigogne et route de Cognac sur la RD 15 avant l'agglomération.
- Au carrefour de la Chapelle pose d'un miroir et marquage d'un îlot.

A Guîtres

Afin de sécuriser l'entrée de l'école

- Modifier le carrefour route de Jarnac - rue de Guîtres en y installant un stop rue de Guîtres ainsi que route de Jarnac,
- Installer un stop en venant de Luchac (route de Jarnac),
- Modifier le carrefour route de Jarnac - rue Traversière en y installant un stop sur la RD22 ainsi que rue Traversière,
- Modifier le carrefour rue de la Cadois – rue de Guîtres en y installant un stop sur la rue de la Cadois,
- Déplacer le panneau de Luchac sur la route de Jarnac.

Au bourg de Chassors

- Mettre 2 panneaux de rappel de limitation de vitesse à 70 km/h sur la RD 156 de part et d'autre du Bourg,
- Positionner sur la RD 156 des panneaux « radars fréquents » aux 2 entrées du bourg,
- Signaler le carrefour du Buisson par un panneau « Carrefour dangereux »,
- Installer un panneau interdiction de stationner dans la rue de Spicheren,
- Création de 2 places de parking devant les chevaux de Madame BEVAN.

Toutes ces modifications ont été soumises à autorisation auprès du Conseil général, gestionnaire des voies départementales. L'ADA de Jarnac est chargée d'installer tous les panneaux sur les départementales ainsi que tous les panneaux au droit des départementales.

Après délibération, le Conseil vote ces modifications à la majorité : 11 pour, 4 contre, et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Compte rendu des différentes commissions

Commission illumination de Noël

La responsable de cette commission a pris un rendez-vous avec Monsieur NONY du SDEG le vendredi 29 mai à 14 h 30 pour préparer les illuminations de Noël ainsi que l'éclairage de l'église, la rue de la Chapelle.

Commission voirie

Un état des lieux a été fait selon trois critères: chemin de terre inexistant, en mauvais état et état moyen : visite des chemins à refaire chemin du stade, au bois rosé, chemin rue de la Callaudière, au carrefour des carrières, chemin du Maine Blanc, de Montjourdain, au carrefour Luchac-Villeneuve, chemin du Bois Marron, le petit bout dans les Arnauds environ 300 m. Le chemin du Paradis sera à prévoir en 2010. Goudronnage impasse Puybernard à faire. Demander un devis avec 2 variantes goudron et calcaire pour le chemin des Romains et le chemin de la Mare. Concernant l'eau pluviale

rue des Vergers caniveaux à droite et à gauche environ 200 ml, caniveaux rue Spicheren après le cimetière côté gauche et droit environ 350 ml. Le Conseil approuve les propositions de la commission.

Commission patrimoine

Remplacement des bacs à fleurs rue de Spicheren attendre que les places de parking soient marquées, enlever les jarres et mettre des timbres devant l'église, poser une barrière de protection en rondins de 12 ml le long du fossé à l'entrée de Chassors rue de l'Eglise et une autre petite barrière de 1 ml entre les vignes de Monsieur Jarry et la rue de la Nougeraie. Espace dans l'angle de la Nougeraie poser de la grave et faire un jardin sec, sans parking le Conseil vote pour à la majorité : 12 pour et 3 contre. Les commissions voirie et patrimoine se réuniront pour travailler sur les études « aménagements de bourgs »

Maison d'accueil personnes âgées

La mairie attend la réponse du Conseil général.

Questions diverses

Une élue désapprouve le compte-rendu de la commission urbanisme, elle tient à informer le conseil qu'elle n'a jamais dit ce qui est marqué concernant une déclaration préalable d'un bâtiment : démolition, pose d'une porte de garage et modification d'un toit en 2 pans au lieu d'un. La DP devrait être remplacée par un PC. La Présidente de la commission prend l'entière responsabilité du contenu du compte-rendu.

Eric VERGER aimerait que le Maire et les adjoints se réunissent régulièrement pour travailler efficacement dans les tâches qui leurs sont confiées et note qu'il y a un manque d'implication. Un adjoint approuve cette remarque, Madame le Maire rappelle que les adjoints viennent spontanément à la mairie, mais on peut aussi organiser des réunions.

Boulangerie : Madame le Maire a reçu un candidat qui part faire une formation pendant 6 mois.

Animation repas du 3^{ème} Age : Proposition de Jean-Claude d'un magicien pour 400 €, le conseil préfère plutôt un groupe de danseurs.

Demande d'une création d'une association qui cherche un local pour un sport de combat.

Cabane en bois : Une déclaration préalable a été déposée pour régulariser cette construction.

Accueil des Spicherois : Pour le week-end du 1^{er} mai une élue regrette que tous les administrés n'aient pas été invités au vin d'honneur offert à l'arrivée des Spicherois le jeudi 30 avril. Elle explique que la commune a versé une subvention à l'association Amitié Chassors-Spicheren, et en remerciement, un pot de l'amitié aurait pu être offert aux capsortiens ce jour là.

La séance est levée à minuit.